

JUIN 2023

N°94

Conneré & vous

VOTRE VILLE,
VOTRE INFO



Photo : © Alain Lavolette



Arnaud MONGELLA
Maire de Connerré

L'année 2023 marque le mi-mandat pour l'équipe municipale élue en 2020.

Le budget voté cette année illustre la volonté de poursuivre la transformation de la commune face aux enjeux d'énergie, de mobilité, du mieux vivre ensemble.... Un dossier spécial esquisse les éléments majeurs de ce budget qui verra le lancement, en fin d'année, des projets

Nous avons eu l'occasion d'inaugurer au mois de mai le jardin partagé qui a, dès la première journée, répondu aux objectifs fixés. Ce fût un moment de convivialité, de partage et d'échange de compétences. Il est ouvert aux habitants qui souhaitent cultiver une parcelle ou venir s'y détendre. L'expérimentation de la vélorue, rue Michel Beaufls, est une étape supplémentaire de la mise en place du plan vélo pour lequel un dialogue se poursuit avec l'État, la Région et le Département pour traiter des discontinuités, des points durs et du rabattement vers les transports collectifs. Les échanges ont permis de trouver des solutions techniques montrant la volonté partagée par tous de développer les mobilités douces.

Il me reste à vous donner rendez-vous aux Troubles Ville les 25 et 26 août pour nous retrouver lors de cet événement culturel devenu un temps fort du territoire qui sera une nouvelle fois très riche.

structurants pour la commune. Ces projets sont présentés plus en détail dans ce numéro du journal municipal. Ce sont des projets qui répondent de manière croisée aux différentes thématiques du développement durable. Un travail important a été conduit pour trouver des subventions autour du fonds vert et de l'appel à projet Avélo 6 de l'État, notamment. Les services de l'État nous ont fourni un appui précieux dans la construction de ces dossiers. Les autres partenaires que sont la Région et le Département sont aussi mobilisés et apportent leur soutien.

Il a aussi été prévu dans ce budget la réfection d'une partie de la rue de Paris, l'installation de nouvelles toilettes publiques, d'une aire de camping-car, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public.... Je tiens à remercier l'ensemble des services municipaux mobilisés autour de ces dossiers qui nécessitent un travail administratif et technique conséquent.

CENTENAIRE DES 24H

Dans le cadre du centenaire des 24h du Mans, une trentaine de voitures datant d'avant les années 40 ont fait étape sur la place de la République le 27 mai dans une ambiance conviviale animée par l'harmonie musicale de Connerré.

Le lendemain, plus d'une centaine de voitures de collection ont emprunté la rue de Paris puis la rue Faidherbe lors d'un 2^{ème} rallye empruntant le parcours du 1^{er} grand prix de France de 1906.



CHASSE AUX ŒUFS - 8 avril 2023



Pour sa deuxième édition, le CMJ a organisé une chasse aux œufs qui a mobilisé plus de 90 enfants connerréens !

Une belle réussite expliquée aussi par le choix du site, le théâtre de verdure de la Passerelle, qui se prête parfaitement à cette journée.

Depuis la communication pour les inscriptions, le calcul du nombre d'œufs nécessaires, l'installation et la présentation des règles du jeu le jour J, ils ont tout organisé !

8 MAI

Comme chaque année, le CMJ a participé activement à la cérémonie de commémoration du 8 mai : lors du défilé aux côtés de M. Le Maire et ses conseillers mais aussi lors du dépôt de gerbes au pied du monument où M^{me} la Maire du CMJ a déposé la gerbe offerte par la commune.

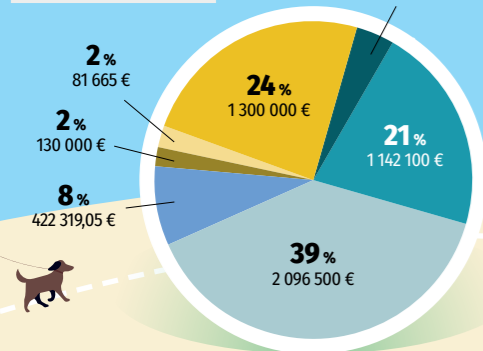


UN BUDGET DE TRANSITION VERS LA TRANSFORMATION DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Le budget 2023 subit une hausse importante des dépenses. Après une première hausse en 2022, la hausse de l'énergie se poursuit. Nous passons pour nos contrats électricité-gaz de 188 500 € à 385 000 €. Les mesures salariales prises par l'État, qui étaient nécessaires au regard du contexte inflationniste, impacte le budget de la commune à hauteur de 24 000 € pour le point d'indice et 4 000 € pour la hausse du SMIC. S'ajoute à cela 26 000 € de revalorisation salariale dans le cadre du SÉGUR de la santé. Si ces augmentations sont les plus fortes, l'inflation touche aussi les produits d'entretien, le papier, les prestations de services,.... Nos recettes quant à elles ne suivent pas la courbe de la hausse des dépenses. La hausse de la taxe foncière, une fois le coefficient correcteur appliqué, couvre la hausse des dépenses énergétiques seulement. Les recettes liées au CMS ont fortement baissé depuis 2 ans face à la difficulté à recruter un médecin généraliste et un dentiste.

Dépenses de fonctionnement



Dépenses à caractère général : maintenance, fluides, locations, entretien courant des bâtiments et de la voirie, manifestations culturelles,...

Dépenses de personnel

Autres dépenses de gestion courante : SDIS, budget annexes cantine et résidence Métails, subventions aux associations,...

Remboursement des intérêts de la dette

Autres dépenses de fonctionnement : provisions pour payés, FNGIR, ...

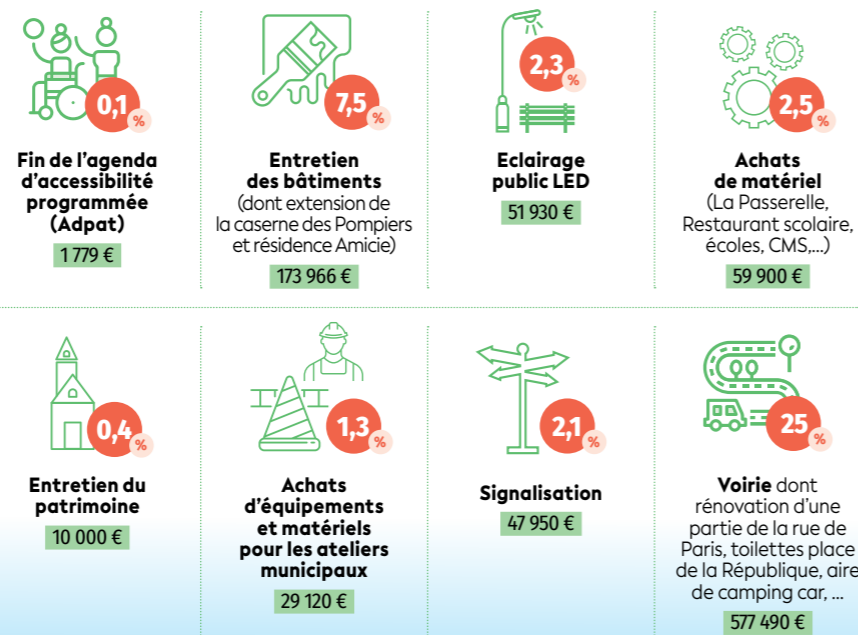
Virement à la section d'investissement

Dotations aux amortissements

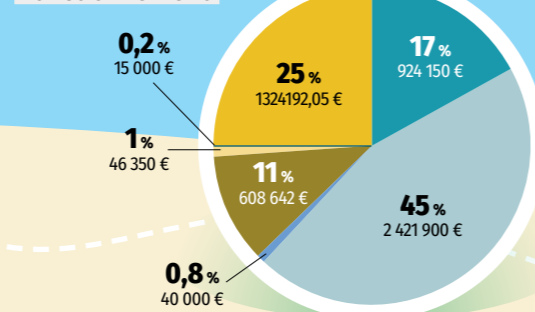
FISCALITÉ

Les bases d'imposition de la taxe foncière ont augmenté pour 2023 de 7,1%. Cette hausse s'explique par l'indexation de la base de la taxe foncière sur l'inflation. Pour faire face à la hausse importante des prix (notamment de l'énergie) le conseil municipal a choisi de poursuivre l'effort demandé l'année dernière avec une hausse de 1,4% des taux. 2023, sera aussi l'année du retour de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le conseil municipal a choisi de mettre en place, à partir de 2024, une taxe d'habitation sur les logements vacants.

Détail des investissements 2023



Recettes de fonctionnement



Produits de services dont honoraires du CMS et domaine (droits de place, concessions de cimetières)

Impôts et taxes (y compris attribution de compensation de la Communauté de communes)

Atténuation de charges de personnel

Dotations et participation de l'État

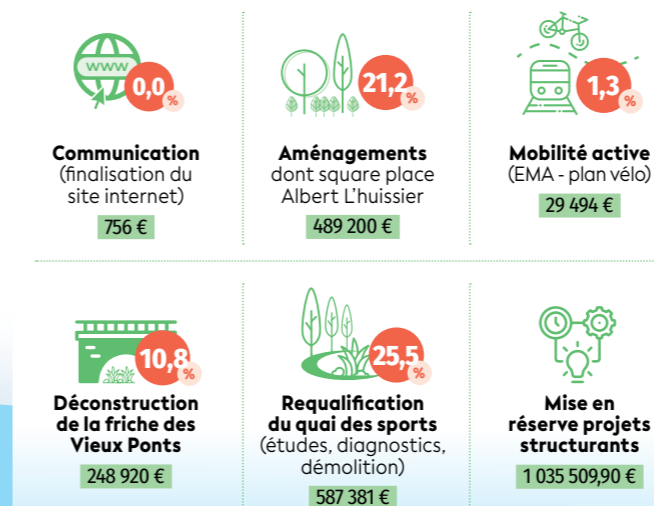
Autre revenus dont locations des bâtiments

Travaux en régie

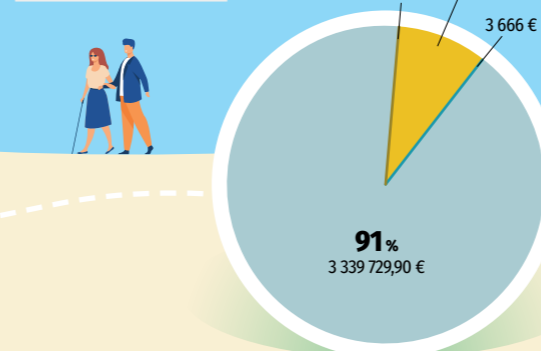
Résultat reporté 2022

INVESTISSEMENTS

Les bons résultats de l'exercice 2022 nous ont permis d'injecter près de 1,3 millions d'euros dans l'investissement. Cette somme servira en priorité à rembourser le capital des emprunts bancaires et aux enveloppes annuelles d'investissement. Le reste de l'emprunt est affecté aux projets structurants. La fin de l'année sera marquée par le début de nombreux travaux structurants pour notre commune : réfection d'une partie de la rue de Paris, destruction de la salle Sirius et du garage, création du square place Albert Lhuissier. La transformation de la commune va donc connaître une accélération à partir de 2023. Le pourcentage du budget consacré aux projets structurants est donc en augmentation cette année. Les services continueront à réaliser des travaux en régie pour l'éclairage LED des bâtiments et la pose de radiateurs électriques performants. Nous avons sollicité cette année de nombreuses subventions auprès du Département (salle d'activité), de la Région (revitalisation des centres-villes) et de l'État dans le cadre du fonds vert (friche et renaturation) et l'appel à projet Avélo6.



Dépenses d'investissement



Participation aux travaux de la résidence Amicie

Investissements 2023

Remboursement du capital de la dette

Travaux en régie pour les bâtiments publics

RESTAURATION SCOLAIRE

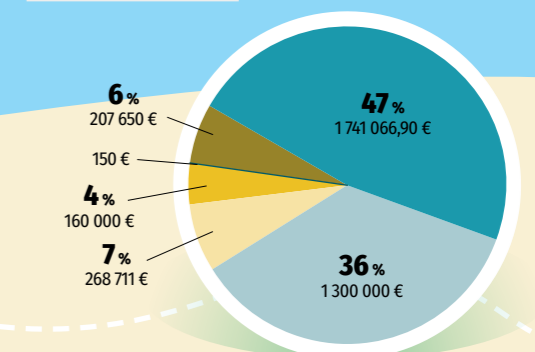
La tarification sociale mise en place en 2022 a permis une baisse du coût de la restauration scolaire pour de nombreuses familles. Le marché de restauration arrive à terme à la fin du mois d'août. Nous savons déjà que l'inflation aura un fort impact sur les prix. La hausse attendue est estimée entre 15 et 20%. Cela signifie qu'à partir de la rentrée de septembre, une hausse du prix des repas sera appliquée aux familles. La collectivité ne pourra pas, à elle seule, absorber la hausse.

ZOOM COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nous étions partisans, pour donner à la Communauté de communes les moyens de son développement économique, notamment, de lui laisser l'intégralité du FPIC⁽¹⁾. Cela n'a pas été le choix fait par le conseil communautaire. La Communauté de communes percevra 30% du FPIC conformément au droit commun. En revanche le conseil a souhaité que progressivement les communes ne soient plus remboursées pour les fluides et l'entretien des bâtiments mis à disposition pour l'accueil périscolaire. D'ici 3 ans, les communes ne percevront plus rien. Nous n'étions pas favorables à cette proposition. Si nous acceptons une mise à disposition gratuite des bâtiments utilisés en commun avec les écoles, nous continuons à demander à la Communauté de communes de prendre en charge la maison des enfants, utilisée à 100% pour l'exercice d'une compétence communautaire. Enfin, les attributions de compensation versée par la communauté de communes à la commune diminueront légèrement cette année car lors du transfert de certaines compétences (GEMAPI⁽²⁾, école de musique, mobilités), les AC n'ont pas été révisées. Les AC ont pour vocation à être neutres financièrement puisque la commune perçoit moins mais n'assume plus la dépense.

⁽¹⁾ fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales qui est un mécanisme de péréquation - ⁽²⁾ gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Recettes d'investissement



Excédent 2022

Excédent de fonctionnement (autofinancement)

Subventions d'investissement (Etat, Région, Département)

FCTVA et taxe d'aménagement

Dépôts et cautionnements

Opération de transferts entre section

2023, MARQUERA LE DÉBUT D'UNE TRANSFORMATION DU CENTRE VILLE

Cette transformation répond à plusieurs objectifs

- ◆ Répondre aux problèmes d'accessibilité, de sécurité et de coûts énergétiques de certains bâtiments (salle Sirius, MJC) pour lesquels il aurait fallu réaliser des travaux coûteux pour continuer à les utiliser.
- ◆ Créer des îlots de fraîcheur pour lutter contre les effets du réchauffement climatique.
- ◆ Embellir le centre-ville.
- ◆ Intégrer les projets au plan vélo pour encourager les mobilités actives.

Le square Albert Lhuissier

Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation face au changement climatique, la commune mène une politique de végétalisation qui passe, notamment, par la création "d'îlots de fraîcheurs". La création d'un square permettra d'augmenter l'indice global de végétalisation de la commune en confortant la "forêt urbaine" constituée depuis le parc du collège jusqu'aux bords du Dué.

Cela s'inscrit aussi dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé que développe le Pays du Mans.

Pour la place Albert Lhuissier il s'agit de redonner une identité à cette place autour d'objectifs qui ont été fixés au cabinet Feuille à Feuille en charge du projet :

- Remettre en valeur le monument aux morts et construire un espace mémoriel de meilleur qualité pour les cérémonies officielles
- Maintenir les arbres existants et végétaliser le lieu avec des espèces peu exigeantes en eau et en entretien
- Perméabiliser le plus possible les sols
- Réorganiser et régler le stationnement sur la partie parking. C'est pour préparer ce changement que l'accès au parking de la Passerelle a été modifié ainsi que le chemin menant de La Passerelle à la rue du

Petit train afin que les salariés puissent s'y stationner et rejoindre facilement leur lieu de travail. L'objectif est de réserver les parkings du centre-ville aux clients des commerces et des services.

- Intégrer le square dans le plan vélo en ne permettant que les circulations douces dans la partie jardin
- Penser le lieu comme un lieu de rencontre avec la présence de nombreux bancs permettant à la population de profiter de l'écrin de verdure

LE PROJET EST CONSTITUÉ

- D'un square dans lequel seront plantés de nouveaux arbres et cépées et toute une palette végétale pour constituer un sous-bois coloré avec des massifs de différentes hauteurs, avec des couvres-sols au pied des arbres et des plantations de pieds de murs. Le monument aux morts sera entouré d'une haie basse. La partie centrale sera constituée d'une arène granitique. 10 murs-bancs seront installés dans le square dont certains seront agrémentés de banquettes. De part et d'autre du square la circulation ne sera autorisée que pour les piétons et cyclistes.



© Feuille à Feuille - paysagiste Concepteur

Plan consultable en mairie

- D'un parking en grande partie engazonné avec des pavés, y compris le stationnement côté avenue de Verdun. Deux places PMR seront créées sans engazonnement pour faciliter l'accessibilité. Pour assurer un meilleur accès aux commerces une zone bleue sera mise en place.

Le coût du projet est estimé à 438 840 € avec un volume de subventions de 181 000 € et 66 420 € de FTVA⁽¹⁾ pour un reste à charge pour la commune de 191 420 € soit 43 % du projet.

RECETTES	
DETR/DSIL	75 000 €
Fonds Vert (Renaturation des villes et villages)	Demande en instruction
Région (Revitalisation des centres-villes)	106 000 €
FCTVA	66 420 €

⁽¹⁾ Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

La requalification du quai des sports

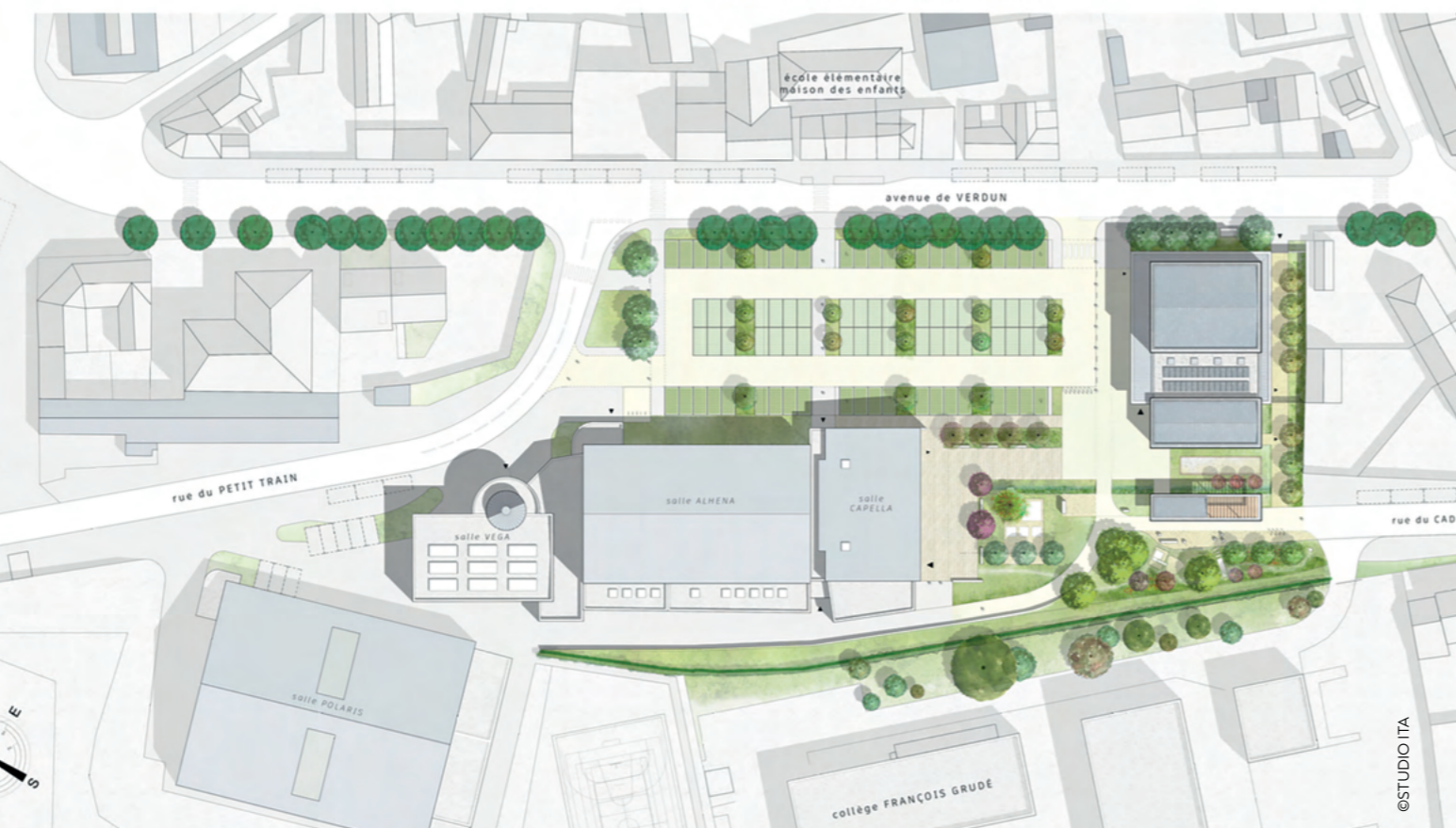
La requalification du quai des sports s'articule autour de trois éléments :

- Une nouvelle salle d'activités regroupant un dojo avec un mur d'escalade, une salle de billard et une salle de musculation. Cela permettra d'offrir un meilleur environnement pour les pratiques associatives et de nouvelles activités pour les écoles et le collège.
- Un jardin à proximité du parvis rénové de la salle Capella
- La rénovation des stationnements avec des emplacements perméables. La facilité d'accès des véhicules aux équipements doit demeurer un atout (parking de 80 places).



©STUDIO ITA

VUE DE LA SALLE DEPUIS LE PARKING



©STUDIO ITA

Un nouvel arrêt de car ALEOP PMR sera installé avenue de Verdun et le quai des sports sera le point de départ de l'itinéraire vélo permettant de rabattre les usagers vers la gare. Dès la fin de l'année 2023, la salle Sirius et le garage seront démolis et début 2024, les travaux débuteront par l'enfouissement de réseau électrique et téléphonique de la rue du Petit train à la rue de la Jatterie.

Le cabinet d'architecte ITA a été retenu après un concours. Le jury composé d'élus, de l'assistant à maîtrise d'ouvrage Crescendo et de deux architectes (Ordre des architectes et CAUE) a unanimement retenu ce projet qui permettait une parfaite intégration paysagère dans l'espace urbain et de créer un esprit "quartier" en cœur de ville. Un abri a été conçu pour recevoir des appareils de musculation en libre accès. Il a été pensé comme un "arrêt" de gare rappelant la destination du lieu avant sa transformation. Un terrain de pétanque et des jeux pour enfants permettront de faire du lieu un espace intergénérationnel.

Le coût du projet est estimé à 3 132 074 € avec un volume de subventions de 1 175 572 € et 437 003 € de FCTVA, pour un reste à charge pour la commune de 1 319 499 € (une fois la cession immobilière retranchée) soit 42 % du projet.

RECETTES	
DETR/DSIL	517 000 €
Région (Contrat Territoires Région)	558 572 €
Département (prévision)	100 000 €
Cession immobilière : vente MJC (estimation)	200 000 €
FCTVA	437 003 €

D'autres demandes de subventions sont en cours.

ENCORE UNE BELLE SAISON POUR LE HAND CONNERRÉEN !



Fort de ses 164 adhérents au sein de la MJC et de ses 208 adhérents au sein de l'ECV (Entente Connerré Vibraye), le hand est un des sports majeurs de la commune. Président de la MJC Hand et co-président de l'ECV depuis 7 ans, Jean-Marie Boby peut s'enorgueillir de la très bonne santé de ces 2 clubs.

Ce sont plus de 30 équipes qui sillonnent chaque week-end le département, la région et les régions voisines. Les moins de 17 ans garçons et seniors féminines qui évoluent au niveau national seront rejoints la saison prochaine par les seniors garçons qui ont acquis la montée lors de la dernière journée.

Le hand connerréen a été de plus représenté par 4 des équipes lors des finales de coupe de la Sarthe disputées les 27 et 28 mai derniers. Félicitations à tous et notamment aux moins de 11 ans filles et moins de 15 ans filles qui sont revenues titrées!

Tous ces bons résultats ne seraient pas obtenus sans les deux entraîneurs diplômés d'état (Stéphane Girard et Fabien Breton), Dorian Chalopin (en formation BPJEPS) et une équipe de dirigeants et d'encadrants bénévoles totalement investis. Félicitations à tous !



DÉVELOPPEMENT DURABLE

PLANTATIONS D'ARBRES ET SUPPRESSION DES JARDINIÈRES

Une des conséquences du changement climatique est la baisse des ressources en eau et la nécessité d'un usage raisonné de cette ressource.

A Connerré, comme dans beaucoup de communes, nous avons l'habitude de fleurir la ville avec des jardinières suspendues ou posées. Dans ces petits contenants le substrat devenait vite sec et les plantes pour ne pas dépérir ont besoin d'énormément d'eau. Cette pratique n'est plus tenable et la commune a décidé de ne pas renouveler les petites jardinières. Seuls subsisteront les grands pots qui ont moins besoin d'arrosage. Les étés caniculaires vont devenir plus fréquents et cela est particulièrement pénible à vivre en ville. Un des avantages des arbres est de créer des îlots de fraîcheur. La municipalité est en train d'élaborer un programme de plantation de bosquets d'arbres et d'arbustes. Ces plantations s'étaleront sur plusieurs années.



INFO



Conformément au règlement sanitaire du Département : Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons (art. 120). Il est de même interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les pigeons et les chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage (art. 26).



INAUGURATION DES JARDINS PARTAGÉS

Les jardins partagés de la ville de Connerré ont été inaugurés samedi 13 mai sous un beau soleil... Plus de 60 personnes ont répondu présentes.

A cette occasion, divers ateliers citoyens ont eu lieu : ramassage dans le centre-ville et autour du bourg, nettoyage des parcelles, plantations avec des élèves de la ville, peinture d'une façade de l'abri, expositions diverses sur la biodiversité et sur les insectes pollinisateurs, ruches, initiation au Qi-gong, land-art...

Ce fut l'occasion de se rencontrer entre jardiniers novices et expérimentés, de partager ses connaissances et ses expériences ou tout simplement faire connaissance avec différents acteurs du territoire. La matinée fut exactement conforme à l'esprit des jardins : convivialité et partage.

Dès l'ouverture, un voisin est venu offrir quelques uns de ses plants de tomates, rapidement plantés par un utilisateur ! Deux entités cultivaient déjà au jardin : l'association du Secours Catholique et les élèves de l'école maternelle. Ces derniers sont épaulés par l'association des Jardiniers Sarthois, chaque semaine, pour apprendre les premiers savoirs en matière de jardinage !

Ce très bel endroit a été totalement réhabilité par les services techniques de Connerré : au départ une friche de plus de 400 m², qu'ils ont complètement nettoyée et di-

visée en 4 parcelles de 40 m² prêtes à accueillir vos plantations. Des tables et des bancs ont été installés pour vous permettre de profiter de l'endroit, tout simplement. Si vous souhaitez aller plus loin et cultiver, accéder à tous les outils, alors il vous faudra signer une convention engageant la mairie et les utilisateurs.

Enfin, lors de l'inauguration, deux petites parcelles ont trouvé utilisateur !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

A l'approche des vacances d'été, nous vous rappelons l'opération tranquillité vacances, assurée par le policier municipal en lien avec les services de la gendarmerie.

Ce dispositif est totalement gratuit, il n'est pas incompatible avec les actions éventuellement mises en œuvre au sein du voisinage (ramassage du courrier, ouverture des volets en l'absence des propriétaires...).

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il vous suffit de compléter le formulaire prévu à cet effet et disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune.



À VOS AGENDAS

JUILLET

Samedi 15

FÊTE NATIONALE

L'UDEEC organise un repas champêtre (sur réservation) suivi d'une retraite aux flambeaux et d'un feu d'artifice offert par la commune

AOÛT

• **Mercredi 9**

CÉRÉMONIE MAQUIS DU BOIS DE LA CROIX

• **Vend. 25 / Sam. 26**

FESTIVAL

«Les Troubles Ville»

SEPTEMBRE

• **Samedi 2**

FORUM DES ASSOCIATIONS

• **Vendredi 8 - 20h**

Ouverture de la Saison Culturelle à la Passerelle

ZAÏ ZAÏ ZAÏ ZAÏ

Spectacle humoristique



• **Vendredi 29 - 20h30**

MICRO FESTIVAL

“J'ai rien demandé moi”

Concert numérique

OCTOBRE

• **Samedi 14 - 20h30**

« BONHEUR »

One man Show

LA BONNE EAU POTABLE DE CONNERRÉ

L'Agence Régionale de Santé (ARS) est une émanation régionale du ministère de la santé. Elle surveille la qualité de l'eau potable distribuée par les syndicats de communes.

L'eau est classée selon sa qualité en quatre lettres de A (la meilleure, très bonne qualité) à D. Quatre critères sont jugés (bactériologique, nitrates, pesticides, trihalométhanes). L'eau distribuée à Connerré est classée A vis-à-vis de tous ces critères. A la vôtre !

CLASSE DE QUALITÉ	MESSAGE TYPE
A bleu	Eau de bonne qualité
B vert	Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non-conformité limitées
C jaune	Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D orange foncé	Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation

www.ars.sante.fr



Journal Trimestriel d'Information
N°94 - Juin 2023

Publication de la Mairie de Connerré.
Réalisation Commission Communication
Maquette Carole Derré